

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12694

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Rue de Haerne 155**

**Objet de la demande : régulariser les travaux intérieurs (aménagement des combles), le remplacement des châssis en façade avant et le bâtiment en fond de parcelle, ainsi que démolir un mur porteur intérieur et modifier les annexes au rez en façade arrière**

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

**L'enquête publique se déroule du 01/06/2026 au 15/06/2026.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 30 juin 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site [etterbeek.brussels](http://etterbeek.brussels)

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique ([urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels)) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 15/06/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 21/05/2026**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,  
Annick PETIT

Le Bourgmestre,  
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.